



Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Madame Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux du 14 au 22 mars 2022.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

A l'occasion de la « journée mondiale du Travail Social », de l'anniversaire de la « Convention Collective du 15 mars 1966 », de la présentation du « Livre Vert du travail social », la Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 14 mars 2022 00h00 au 22 mars 2022 à 24h00.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

- aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Pour une augmentation conséquente des rémunérations de 400 € net/mois pour toutes et tous dans le privé comme dans le public.
- Contre l'individualisation de nos carrières, la course à la rentabilité.
- Pour la rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-eu-ses en formation et l'augmentation des capacités de formations dans les secteurs du sanitaire, social, médico-social et de l'animation.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.

Et plus généralement :

- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, l'ouverture de lits dans la santé et de places dans le social, le médico-social et l'animation à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
 - Pour la création d'emplois massive à hauteur de 400 000 embauches tous secteurs confondus et sur des statuts pérennes :
 - 100 000 pour la santé
 - 100 000 pour le social et le médicosocial
 - 200 000 dans les EHPADs
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.
- Pour l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la population
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail et retrouver du sens à nos missions
- Pour l'arrêt de la répression des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte.
- Pour la mise sous contrôle citoyen des instances de « négociations »
- Pour la réquisition des trusts pharmaceutiques et vaccins pour toute la population mondiale (participation au cadre collectif unitaire existant ou en cours de constitution)

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle, secrétaire général.

Paris, le 3 mars 2022

